



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

13 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19 - présents : 14 - votants : 16

L'an Deux Mille Vingt-Deux, le treize Octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 Octobre 2022.

Présents : Samuel FÉRET, Antoine RULLIÈRE, Geneviève LE GOUALLEC, Hervé LEFEBVRE, Géraldine TABART, Jean-François BASCOU, Jacqueline MOLLÉ, Yvon RIALLAND, Rachel RAITHIER, Corinne KRDZALIC, Yolène BÉGO, Mickael LAMIDÉ, Marie-Odile JARLIGANT, Michel LEVESQUE.

Absents excusés : Patrick ECOMARD, Serge BRASSEBIN, RICORDEL Marie-Pierre (pouvoir donné à Géraldine TABART), Jeanne LOLICAR (pouvoir donné à Marie-Odile JARLIGANT), Hervé TABART.

Secrétaire de séance : Jacqueline MOLLÉ.

Approbation du compte-rendu de la précédente séance : le 8 Septembre 2022

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION.

051/2022 Rapport annuel du déléataire du service assainissement collectif

Le contrat d'affermage a été conclu le 01/04/2010 pour une durée de 15 ans soit jusqu'au 31/03/2025.

Quelques chiffres à retenir pour 2021:

- 1 042 abonnés (+ 5,4% par rapport à 2020)
- 67 310 m³ facturés (+ 11% par rapport à 2020)
- 28 kms de réseaux
- 11 postes de refoulement
- 1 station d'épuration
- 115 325 m³ traités (- 23,8% par rapport à 2020 en raison d'une baisse importante de la pluviométrie en 2021)
- Prix du m³ d'eau traité (pour une facture de 120 m³) : 3,88 € TTC (3,80 € TTC en 2020).

Principaux faits marquants en 2021: Arrêt d'alimentation des lits à rhizophytes 3 et 4 en vue de l'épandage prévu en 2022.

052/2022 Projet Bibliothèque : devis pour l'achat du mobilier

Géraldine TABART, adjointe, présente le résultat de la consultation pour l'achat de mobilier pour la bibliothèque. Elle rappelle que l'achat de nouveau mobilier vient compléter le mobilier existant qui sera réutilisé dans les nouveaux locaux.

Les devis portent sur l'achat du mobilier suivant :

- Rayonnages pour livres, revues, BD
- Tables
- Caissons mobiles, bacs à BD
- Chaises
- Chariot à livres
- Armoire basse
- Chauffeuses, poufs
- Table basse
- Grilles d'exposition

2 sociétés ont répondu à la consultation et ont présenté les offres suivantes :

- D.P.C. 27 624,73 € HT
- B.C.I. 23 110,44 € HT

Les devis ont été étudiés par le groupe de travail « mobilier » et les membres de la Commission Cohésion Sociale et Solidarités proposent de retenir le devis de la société BCI.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- Retient le devis de la société BCI pour un montant de 23 110,44 € HT.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire

053/2022 Travaux de voirie et transition énergétique: demande de subvention exceptionnelle au Département

Par courrier en date du 22 Août 2022, le Président du Conseil Départemental a informé de l'attribution d'une aide exceptionnelle à destination des communes de moins de 10 000 habitants. Cela concerne les investissements en matière de voirie (en et hors agglomération), les projets d'aménagements de centre-bourg et les investissements en matière de transition énergétique.

L'aide du Département s'élève à un montant forfaitaire de 50 000 € par commune dans la limite du plafond légal de 80% d'aide publique. Le Maire remercie le Conseil Départemental pour l'octroi de cette aide aux petites communes.

Il est proposé au Conseil Municipal de présenter 3 projets :

- L'achat de 2 radars pédagogiques pour compléter le dispositif de circulation apaisée (montant HT de la dépense : 3 147,50 €)
- La création d'une aire de jeux dans le centre-bourg à proximité du City-stade (montant HT de la dépense : 40 209,95 €)
- La création d'une aire de service pour camping-car au Barrage (montant HT de la dépense : 64 353,73 €)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- Sollicite l'aide financière exceptionnelle du Département pour les 3 projets présentés ci-dessus.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

054/2022 Décision modificative n°2 - Budget COMMUNE

Cette DM inscrit au budget les subventions obtenues pour divers projets et prévoit également des crédits supplémentaires pour les travaux en régie et l'achat d'un véhicule pour les services techniques municipaux.

INVESTISSEMENT				
Compte	Opération	Objet	Dépenses	Recettes
1321	95	DRAC Informatique Bibliothèque		1 000,00 €
1322	95	Subvention Région : extension de la bibliothèque		30 000,00 €
1323	34	PST 2022-Travaux de voirie 2022		4 800,00 €
1323	86	PST 2022-Aire de jeux		6 917,20 €
1323	89	Subvention Département Etude Chapelle de Lantiern		10 000,00 €
1327	44	Fonds LEADER : régie alimentaire		40 000,00 €
21571	69	Matériel roulant STM	5 500,00 €	
2128	040	Travaux en régie aire de jeux	9 000,00 €	
2152	040	Travaux en régie pose de panneaux de signalisation	4 500,00 €	
2188	040	Travaux en régie motorisation des paniers de basket	1 500,00 €	
TOTAL			20 500,00 €	92 717,20 €

FONCTIONNEMENT

Compte	Chap.	Objet	Dépenses	Recettes
722	042	Travaux en régie aire de jeux (opération d'ordre)		15 000,00 €
6188		Frais ADS 2021	10 000,00 €	
022		Dépenses imprévues	5 000,00 €	
		TOTAL	15 000,00 €	15 000,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- Accepte la décision modificative n°2 au budget Commune telle que présentée ci-dessus.

055/2022 Décision modificative n°1 - Budget VVA

Cette DM inscrit au budget la DETR 2022 obtenue pour les travaux du VVA.

INVESTISSEMENT

Compte	Chap.	Objet	Dépenses	Recettes
1311		DETR 2022		232 650,00 €
1641		Emprunt		-232 650,00 €
		TOTAL	0,00 €	0,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- Accepte la décision modificative n°1 au budget VVA telle que présentée ci-dessus.

056/2022 Acquisition d'un camion-benne pour les Services Techniques Municipaux

Géraldine TABART, adjointe, présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SDVI pour l'achat d'un camion-benne.

Il s'agit d'un véhicule de la marque IVECO de 2019 avec 62 000 km. Le prix proposé est de 29 500 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR :

- Autorise le Maire à signer le devis pour l'achat d'un camion-benne auprès de SDVI pour 29 500 € HT.

057/2022 Indemnité de gardiennage des églises pour 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer ce plafond de 479,86 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR :

- Fixe le montant de l'indemnité de gardiennage des églises pour l'année 2022 à 479,86 €

058/2022 Tableau des effectifs-2023

Suite au départ de Marie-Annie COLINEAUX, en charge notamment de l'urbanisme, un nouvel appel à candidature a été lancé cet été. Parmi les candidatures reçues, celle de Floriane THIRIAU a été retenue. Elle a été nommée adjoint administratif stagiaire à temps plein à compter du 1^{er} Octobre 2022 (poste vacant existant).

Annick NOGUES est depuis le 1^{er} Septembre 2022 en charge de la communication. Son temps de travail est resté inchangé (28,25h par semaine)

Pour la remplacer à l'Agence postale, Mme LELAY Martine a été recrutée, dans un premier temps, en CDD jusqu'au 31 Décembre 2022. Il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (21h/semaine) à compter du 1^{er} Janvier 2023 afin de la nommer stagiaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

Approuve le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

Filière	Grade	Fonctions	Temps de travail	Poste pourvu	Poste vacant
Administrative	Attaché territorial	DGS	100%	X	
Administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		100%		X
Administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		100%		X
Administrative	Rédacteur ppal de 2 ^{ème} classe		100%		X
Administrative	Rédacteur		100%		X
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	VVA / Accueil	100%	X	
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Accueil / Etat-civil / Elections	68,57%	X	
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Comptabilité / SIVU	100%	X	
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Communication / Bibliothèque	80,71%	X	
Administrative	Adjoint administratif	Urbanisme / Marchés publics	100%	X	
Administrative	Adjoint administratif	Agence postale	60%	Création	
Technique	Agent de maîtrise	Responsable STM	100%	X	
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent des STM	100%	X	
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent des STM	100%	X	
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent des STM	100%	X	
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Entretien des bâtiments / VVA	61,97%	X	
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		100%		X
Technique	Adjoint technique	VVA	100%	X	
Technique	Adjoint technique		79,66%		X

Précise que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

059/2022 Evolution du service mutualisé relatif au RGPD (Règlement Européen de Protection des Données)

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation sur le traitement des données personnelles, La communauté de communes d'Arc Sud Bretagne a mis en place une service mutualisé « assistance administrative RGPD » en septembre 2019 auquel la Commune d'Arzal a adhéré.

Les différentes étapes de la mise en conformité arrivant à leur terme à la fin de l'année 2022, les possibilités d'évolution de ce service sont les suivantes :

- Maintien du service mutualisé RGPD en gardant le fonctionnement actuel : adhésion de chaque membre en Centre de Gestion pour le Délégué à la Protection des Données (DPD) et à Arc Sud Bretagne pour l'assistance administrative
- Arrêt du service mutualisé RGPD,
- Maintien du service mutualisé RGPD avec extension aux nouvelles missions suivantes :
 - o Reprise des fonctions de DPD (ce qui entraînerait l'arrêt des conventions avec le CDG,
 - o Mise en conformité et suivi des procédures d'archivage réglementaire,
 - o Référent Cybersécurité, Syndicat Mégalis Bretagne pour le bouquet de services numériques, et Commission d'Accès aux Données Administratives (CADA),
 - o Mise en œuvre de l'open data, obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants et employant au moins 50 salariés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR,

- Choisit le maintien du service mutualisé RGPD avec extension aux nouvelles missions suivantes, en sus de celles du suivi et de veille liées au RGPD concernant l'évolution du service mutualisé RGPD d'Arc Sud Bretagne à compter du 1^{er} Janvier 2023,
- Adhère au nouveau service mutualisé RGPD proposé par la Communauté de communes Arc Sud Bretagne afin de bénéficier des nouvelles missions proposées et de disposer d'un Délégué à la Protection des Données (DPD),
- Autorise le Maire à signer avec la Communauté de communes la convention de mise à disposition.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation des extensions des consignes de tri:

L'extension des consignes de tri est une obligation à partir du 1er Janvier 2023.

Le centre de tri VENESYS, situé à Vannes, a été modernisé pour trier et permettre le recyclage des nouveaux matériaux.

Pour le territoire d'Arc Sud Bretagne, les études ont conduit à la mise en place de bacs multi-matériaux (plastiques et papiers).

Sur Arzal, un peu plus de 900 bacs jaunes vont être distribués le 9 et 12 Novembre prochain aux services techniques municipaux aux horaires suivants : 9h-12h/14h-18h

Ce changement entraînera une augmentation du temps de collecte ainsi que des coûts de traitement et une baisse de la collecte d'ordures ménagères.

Le diaporama de présentation est annexé à ce compte-rendu.

- Cession immeuble Rue des Palis:

L'immeuble est mis en vente suite à la décision des locataires de ne pas se porter acquéreurs. Prix de vente : 277 000 € net vendeur.

Un mandat de vente sera conclu avec l'agence immobilière Nestenn.

- Effectifs scolaires :

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, les effectifs scolaires sont les suivants :

- Ecole publique du Pigeon Vert : 122 élèves (une fermeture de classe à la rentrée) avec une augmentation du nombre d'enfants d'Arzal (29 l'année dernière contre 32 cette année).
- Ecole Saint Charles : 148 élèves (+7 élèves par rapport à l'année dernière).
- 4 enfants d'Arzal sont scolarisés dans des communes extérieures (Billiers et Ste Bernadette à Muzillac)

Depuis la rentrée scolaire, la gestion de la cantine et de la garderie est faite par une personne du SIVU (inscription et facturation).

Le Pigeon Vert a changé de fournisseur pour les repas de la cantine. Il s'agit désormais de la société Restoria.

- Recensement de la population :

La population d'Arzal sera recensée en 2023. Les agents recenseurs se rendront chez les arzalaïs entre le 19 Janvier et le 18 Février 2023. Les personnes en charge de suivre le recensement sont Annick NOGUES et Corinne KRDZALIC.

- Formations à l'utilisation des défibrillateurs :

2 sessions de formation faites par des pompiers de Muzillac auront lieu le samedi 15 Octobre à la Mairie (9h-10 et 10h30-11h30). Les représentants des associations ont été invités à y participer.

- Aménagement foncier :

La prochaine réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier aura lieu le Lundi 7 Novembre 2022 à 14H en Mairie.

Marie-Odile JARLIGANT informe le conseil que l'aide du Département pour la réalisation des travaux connexes est désormais de 50% du montant HT des travaux plafonnés à 1500 000 € (au lieu de 20% précédemment).

- Manifestation culturelle organisée par Déviation :

L'association Déviation de Muzillac organise le 17 Décembre au Complexe Michel LE CHESNE une manifestation culturelle.

La salle des sports sera indisponible du 14/12 au 19/12 et la salle polyvalente sera indisponible du 16/12 (à 16h) au 18/12.

- Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux se déroulera le Vendredi 20 Janvier 2023 à 19H à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

Prochains Conseils municipaux :
Jeudi 17 Novembre 2022, Jeudi 15 Décembre 2022